

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort
25660 MORRE

☎ 03.81.81.25.27

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 DÉCEMBRE 2022

Le 20 décembre 2022 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Nicolas PERRARD, Hervé PONT, Brigitte Roy

Étaient absents excusés : Clotilde BOILLON procuration à Catherine GRAND
Fabrice MERCIER procuration à Jean-Michel CAYUELA

Absent(s) non excusé(s) : Carole FOUQUET

M. Philippe LUSSAGNET a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente séance.

Il est ajouté à l'ordre du jour :

- Territoire Numérique Educatif du Doubs
- Devis travaux école

1. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales du Doubs, Grand Besançon Métropole, chacune des 68 communes qui composent la communauté urbaine et les groupements de communes ou syndicats intercommunaux qui détiennent les compétences enfance et jeunesse.

Son déploiement est inscrit dans le projet de la Caf et va conditionner, le maintien de ses financements (notamment dans le cadre des CEJ) et le développement d'actions et de nouvelles bonifications financières correspondantes, en partenariat avec les communes.

La formalisation de la CTG à l'échelle intercommunale répond à la demande de la Caf. Cet échelon territorial permet d'analyser de façon cohérente les besoins des familles et les réponses à leur apporter.

La CTG aura donc comme objectif à la fois de conforter les actions existantes (maintien des contractualisations en cours) et de faire ressortir les opportunités de développement de nouvelles actions.

La CTG ne génère aucun transfert de compétence entre les collectivités. C'est la raison pour laquelle cette CTG comporte :

- le diagnostic social de territoire et les besoins relatifs aux cinq thématiques retenues (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale) qui fait apparaître les actions actuellement contractualisées entre la Caf et les communes ou leurs groupements ;
- l'identification des principaux enjeux se rapportant aux thématiques choisies ;
- les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation ;
- la liste des conventionnements en cours et qui seront, (dans la logique de la CTG), poursuivis au cours de ces prochaines années ;
- la liste des pistes de travail identifiées par les cosignataires.

En revanche, elle ne comporte pas de plan d'actions, qu'il appartiendra aux communes ou groupements de communes ou syndicats intercommunaux, au titre de leur(s) compétence(s), de définir et de mettre en œuvre avec la Caf.

Afin de conserver les financements alloués par la Caf aux dispositifs, actions et équipements cofinancés par les communes implantées sur le territoire, la CTG doit être signée, dans les plus brefs délais, par GBM, les 68 communes et la Caf du Doubs à compter de décembre 2022.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026).

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur le projet de Convention Territoriale Globale joint en annexe
- AUTORISE Le Maire à signer la convention annexée au présent rapport et tous les documents s'y rapportant.

2. TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DU DOUBS

La stratégie nationale d'accélération "enseignement et numérique" est l'un des piliers du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4). Cette stratégie s'est traduite par le lancement d'un projet innovant et pragmatique : **les Territoires Numériques Éducatifs**. Ces territoires doivent permettre de tester à grande échelle la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de réduire la fracture numérique.

En 2020, deux départements (l'Aisne et le Val d'Oise) ont été sélectionnés pour tester le dispositif. En 2021, après une année d'expérimentation et un bilan positif, le dispositif a été élargi à dix nouveaux départements dont le Doubs. Le TNE a notamment pour objectif le déploiement du numérique dans les territoires dans un souci d'équité et de justice sociale. Le TNE du Doubs est un projet adapté au territoire et centré sur les acteurs. Il propose un accompagnement multiple.

Ce projet TNE s'inscrit plus largement sur 4 piliers :

- L'équipement qui vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.
- Les ressources : des idées innovantes pour faire classe en présentiel et à distance.
- La parentalité et la coéducation, pour aider les parents à maîtriser les technologies mises à disposition, (sous forme d'ateliers par exemple).
- La formation des enseignants pour intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques.

Pour l'année 2022/2023, une liste d'écoles à équiper en priorité, a été arrêtée par le bureau exécutif du TNE 25 et notamment l'école de Morre.

Les projets attendus visent à l'atteinte du socle numérique de base en permettant que chacune des écoles et maternelles élémentaires ait *a minima* un équipement pour la direction, un équipement par classe et un équipement mutualisable.

Les projets sont construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires et de lutte contre la fracture numérique, la subvention de l'État est ainsi définie :

- 70 % de subvention de l'État.
- Suite à la décision de Madame la Présidente du Département du Doubs, s'ajoutera une subvention du conseil départemental de 10%, portant, au total, la subvention à 80% de la somme engagée.

Sur ce volet, le financement maximum par école est plafonné à 3 500€ par classe, soit 14 000€ pour la commune. Ce montant comprend les dépenses en équipements et en ressources.

La commune pourrait ainsi envisager un investissement à hauteur de 14 000€, avec en retour des subventions d'un montant de 11 200€ ; soit une dépense réelle de 2 800€.

Les dossiers complets doivent être renseignés avant le 15/01/2023 dans l'outil « démarches-simplifiées.fr ».

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur le projet de Territoire Numérique Educatif du Doubs
- AUTORISE Le Maire à signer la convention qui sera proposée en début d'année 2023 et tous les documents s'y rapportant.

3. DEVIS TRAVAUX ECOLE

M. Bouday, adjoint, rappelle la visite de contrôle des pompiers et des travaux de mise aux normes à prévoir. Ceux-ci devront être effectués avant la prochaine visite en juin prochain.

Il informe l'assemblée de devis sollicités auprès de M. Alain EME et de la société TECHNIBAT, relatifs aux travaux d'isolation du plafond et cloisons coupe-feu du local derrière la bibliothèque à l'école.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de M. EME d'un montant de 4 942.80€ TTC.

Il indique également qu'un devis de 1 627.20€ TTC a déjà été validé et transmis à M. EME pour ce qui concerne le changement de poignées et cylindres de portes, toujours en lien avec la visite de contrôle du SDIS.

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

Forêt : Tous les travaux programmés pour 2022 ont été réalisés.

Voirie : La route de la Chapelle des Buis sera fermée à la circulation du 26 au 30 décembre.

Ecole : Travaux du nouveau local cantine programmés sur les vacances de février.

CCAS : Repas des anciens le mercredi 21 janvier 2023 ; 75 personnes de 70 ans et plus sont inscrites au repas et 35 colis seront distribués par les membres du conseil municipal aux personnes de 80 ans et plus, ne pouvant pas partager ce moment.

Communication : Le bulletin annuel en préparation pour distribution courant janvier. Les articles sont à soumettre à Mme Leplat dans les meilleurs délais.

Le site internet de la commune sera remanié et remis à jour prochainement avec un déroulé plus intuitif.

Maison médicale : Un point sur le projet et les réunions à venir est effectué.

Divers :

- Remerciements de la section CASC Animation pour le spectacle de Noël des enfants qui a réuni une centaine de personnes.

- Le nouveau terrain foot synthétique de Gennes, d'un montant de 534 000€, sera inauguré prochainement. Le SIVU a bénéficié d'importantes subventions pour ce projet, ce qui permet de ne pas impacter le budget des communes faisant partie du syndicat.

- Délestage : Le Maire donne lecture des éléments reçus ce jour de la Préfecture et de l'école.

Le site Ecowatt peut être utilisé par tous les citoyens afin d'être avertis de possibles coupures de courant.

- Rappel du marché de Noël le mercredi 21 décembre 2022.

- Rappel des Vœux du Maire le lundi 9 janvier 2023 à la salle socio-culturelle.

Prochain conseil :

Le 26 janvier 2023 à 20h00.

Le Maire,

Jean-Michel CAYUELA



Le secrétaire,

Philippe LUSSAGNET

